

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 14
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 18 juillet 2023
L'an deux mille vingt-trois
Et le dix-huit juillet à 20 heures 30

Date de la convocation : 11/07/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Absents excusés : Laurent BERNAT, Jean-François ROUSSET

Nathalie RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

N° 19-2023

Objet : Assainissement collectif hameau du Py : acquisition d'un terrain pour la création d'une station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'assainissement collectif au Py le conseil municipal a validé le projet de réalisation d'une station d'épuration.

L'emprise nécessaire au projet se situe sur la parcelle cadastrée Section ZA N°9 au Py.

Un accord est intervenu avec le propriétaire du terrain, Mr Durand Jean-Luc, sur l'acquisition de 592 m2 au prix de 5 euros le m2 soit un prix total de 2 960 euros.

Un document d'arpentage a été établi par M. Roques géomètre expert pour matérialiser la modification du parcellaire cadastral. Des nouveaux numéros seront attribués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE D'ACQUERIR** la partie C de la parcelle ZA N° 9 pour une superficie de 592 m2 au prix de 2 960 euros (deux mille neuf cent soixante euros)
- **PRECISE** que la totalité des frais liés à cette affaire (géomètre, notaire...) sont pris en charge par la commune de Montlaur
- **CHARGE** la SELARL GAUCI Guillaume et IMBERT-GAUCI Estelle notaires associés à Belmont/Rance (Aveyron) de rédiger l'acte authentique à venir
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces rendues nécessaires à la conclusion de cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 20/07/2023
Et de la publication le 20/07/2023
Le Maire, Patrick RIVEMALE

